

Politique comparative des pôles : exemples du Japon et de la Corée du Sud et relations partenariales sectorielles avec les pôles français

Les modèles de polarisation innovante adoptés par le Japon et la Corée sont plutôt de nature exogène (développement volontariste « par le haut », avec des priorités clairement définies, dans un but affiché de compétitivité régionale sur les marchés internationaux), même si ces modèles sont, dans les faits, plus que compensés par l'initiative des innovateurs privés, prépondérante dans le financement de la R&D dans les deux pays.

par **Christian VICENTY***

*« Il conviendra, pour favoriser le développement, de « mondialiser l'économie », ce qui consiste à « maintenir ou à valoriser entre ces pôles, malgré les exclusives des politiques nationales, les communications et les coopérations... Il faudra que les responsables acceptent de s'affranchir des frontières nationales et changent complètement leur perception du monde ». ***

RAPPEL DU CONTEXTE DE LA POLITIQUE COMPARATIVE DES PÔLES

Les divers sédiments historiques laissés par les civilisations successives ont montré que le concept de polarisation économique cristallisait une tentative d'organisation de l'espace et du temps à l'échelle *humaine*, par-delà les Empires ou toute autre forme d'agrégation sociopolitique.

Avec les clusters mondiaux (et mondialisés), issus des conceptions de Michael PORTER, entre autres écono-

* Fonctionnaire à la Direction Générale des Entreprises au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (DGE-MINEFE), chargé de mission géographique Japon-Corée, en charge des partenariats industriels et technologiques entre clusters français, coréens et japonais (biotechnologie, nanotechnologie, TIC, environnement, aérospatial, robotique...).

Le contenu du présent article n'engage la responsabilité que de son seul auteur.

** François PERROUX dans « L'économie du XX^e siècle » – 1958-1969 – 3^e édition-PUF-« EV », p. 402.

mistes et visionnaires (dont François PERROUX (1903-1987) – cf. ses « Notes » sur la notion de « pôle de croissance » – N° 1-2 de janvier-juin 1955), un nouveau défi en cascade s'impose aux Etats européens et occidentaux et à leurs sociologies politiques respectives, *qui doivent détenir et soutenir* :

- des lieux de production et d'échanges crédibles et compétitifs, à l'échelle d'un monde multipolaire (en cours de renaissance dans sa partie orientale, surtout asiatique) ;
- des lieux qui, de surcroît, soient fondés sur une économie du savoir de plus en plus dématérialisable et dématérialisée ;
- cette économie devant, elle-même, être porteuse de croissance durable et propre ;
- et préparer, d'ores et déjà, les civilisations et les explorations des siècles futurs, fondées sur les productions, consommation et transformation d'énergies abondantes et non fossiles, sans néanmoins oublier les valeurs d'équité, de solidarité, de dignité humaine, d'autonomie responsable et de qualité de la vie.

Il en découle que la politique synergique entre recherche et industrie et la polarisation économique qui lui est associée ont une raison d'être de niveau *civilisationnel*, dont une (nouvelle) forme d'ordonnement hiérarchique des Etats susceptible d'en ressortir n'est pas sans rappeler, avec les actualisations nécessaires à l'échelle mondialisée, le concept japonais « *d'envol des oies sauvages* » (1) (initialement appliqué, durant les années 30 à 60, à la renaissance de l'Asie).

Le monde multipolaire susceptible d'être, à l'avenir, composé d'« Etats-continentaux » (Etats-Unis, Canada, Brésil, Russie, Inde, Chine, Australie...) éco-politiquement puissants et culturellement caractérisés, peut voir émerger parallèlement, à terme, une *mosaïque mondialisée de clusters* formant la chaîne de valeur du futur, bâtie à partir de *clusters* hiérarchiquement identifiés qui, seuls, compteront, en terme de puissance, dans cette nouvelle texture mondialisée poussant à l'interconnexion des marchés, créant des liens de cause à effet de plus en plus denses entre les acteurs économiques, produisant en même temps des dynamiques et des procédures singulières de création de ressources.

Pour pouvoir compter et rayonner, à une telle échelle, l'excellence simultanément scientifique et économique d'une nation (ou d'un groupe de nations) doit pouvoir constituer pour elle(s) une politique à part entière.

Cela justifie la classification, sur une échelle mobile (à trois degrés), des pôles de compétitivité français (pôles

mondiaux, pôles à vocation mondiale, pôles nationaux ou régionaux), l'amorce d'un effort d'identification sélective au niveau européen (2) et la conduite administrée de cette politique, au plus haut niveau, par les gouvernements japonais et sud-coréen.

Tirer toujours davantage vers le haut l'excellence, simultanément scientifique et économique, cela signifie s'assurer ainsi, au niveau d'une nation ou d'un groupe de nations, *un avantage comparatif décisif à l'échelle mondialisée*, donc un avantage qui soit situé et évalué bien au-delà de l'actuel stade d'« *accumulation primitive de connaissances* » (qu'une carte mondiale estimée des pôles/clusters résume assez bien, qu'on pourra consulter à ce lien http://www.puspiptek.net/Html/e_park_overview.asp).

Le Japon, la Corée du Sud et d'autres pays d'Asie ont compris cela, et ils l'ont mis en œuvre, depuis le milieu des années 90, pour des raisons qu'il reste à comprendre et à analyser.

FRANCE, JAPON, CORÉE : QUELLE POLITIQUE DE POLARISATION INNOVATRICE, POUR QUELLE COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

Résultat de l'expérience de polarisation innovante entreprise par le Japon et la Corée depuis 2001-2004 : l'architecture progressive, mais déterminée, d'une politique industrielle et de R&D associée

Malgré les pesanteurs de leur histoire culturelle respective, le Japon et la Corée se soucient, dans leurs décisions géoéconomiques, de la signification profonde de la mondialisation (cf. développements plus haut), ses opportunités – présence accrue sur les marchés internationaux, autant que les risques d'écueils –, l'importance stratégique d'une politique économique fondée sur les savoirs et l'immatériel.

Ils le font d'autant plus qu'ils y sont obligés, du fait de leur proximité géographique de pays émergents à bas coûts salariaux (Chine, Inde, pays du Sud-Est asiatique...).

D'un point de vue plus théorique :

- Il est intéressant de constater que les modèles de polarisation innovante adoptés par le Japon et la Corée sont plutôt de nature *exogène* (développement volontariste « *par le haut* », avec des priorités clairement définies, dans un but affiché de compétitivité régionale sur les marchés internationaux), même si ces modèles sont, dans les faits, plus que compensés par l'initiative des innovateurs privés, prépondérante dans le financement de la R&D dans les deux pays (proportion située entre les deux tiers et les trois quarts du total de R&D financé).

(1) Le concept japonais « d'envol des oies sauvages », mis en œuvre par l'économiste japonais Kaname AKAMATSU dans les années 30, a suscité des controverses, en Asie du Nord-Est, pour avoir parfois servi de justification (dès son introduction, en 1932) à la politique impérialiste japonaise de la « Sphère de coprosperité en Grande Asie de l'Est » et ce, jusqu'en 1945. Cependant, le concept créé par Kaname AKAMATSU a poursuivi son développement, et il n'a cessé d'être réactualisé périodiquement, après la Seconde guerre mondiale, en dépit de la poursuite de cette controverse.

(2) Cf. http://www.proinno-europe.eu/NWEV/uploaded_documents/Cluster_Memorandum.pdf.

Cette adoption par le Japon et la Corée de modèles *exogènes* (« *top down* ») de polarisation innovante est facilitée par le fait que ces deux pays ne connaissent pas (pas encore...) d'intégration politique, économique et monétaire du même niveau (communautaire) que les pays de l'Union Européenne (incitant de fait ces derniers à construire leurs modèles de polarisation innovante sur le mode *associatif*, pragmatique, « *bottom up* » (avec pour chefs de file des *industriels privés* désignés par chaque pôle), avec l'obligation de notifier partiellement le montant de leurs aides publiques à la R&D).

- Par ailleurs, les modèles adoptés au Japon et en Corée ne sont pas non plus sans rappeler les modalités de la théorie des *pôles de croissance* préconisés par François PERROUX (dès 1955), en trois phases de développement (3) : *découverte* (*mise en place initiale*, au Japon [2001-2005]), *âge d'or* (*croissance*, au Japon [2006-2010]), *maturité* (*développement autonome et internationalisation accélérée*, au Japon [2011-2020]) – cf. page 11 du lien (<http://www.deljpn.ec.europa.eu/data/current/dataobj-480-data.pdf>).

- Enfin, le Japon et la Corée du Sud semblent se soucier fortement d'assurer la réussite du lien inédit qu'ils établissent entre les économies régionales et leur compétitivité internationale, se différenciant ainsi d'une vision simplement contributive des clusters à *l'aménagement du territoire*.

Ainsi, les régions qui gagnent (les « *oasis de l'économie mondiale* ») sont celles qui arrivent à capter les flux de richesse mondiaux ; leur prospérité est fondée à la fois sur des éléments *endogènes* (sur leur spécificité) et sur des éléments *exogènes* (sur leur capacité d'intégration dans l'économie mondiale).

Dans cet esprit, le Japon et la Corée circonscrivent et valorisent leurs atouts scientifiques, industriels et technologiques en cherchant à la fois :

- à les rendre plus synergiques (*développement des systèmes de transfert technologique entre laboratoires et entreprises* [les TLO ou « *Transfert Licensing Organization* » au Japon – cf. <http://www.jauiptm.jp/en/tlo/tlo.html>], des processus d'autonomisation des statuts des structures publiques de recherche et des chercheurs eux-mêmes...)

- à les axer sur des orientations de très long terme (soulvent à l'horizon 2025-2030) :

- cf. au Japon : « *Science and Technology Plan* » de 1995 (<http://www8.cao.go.jp/cstp/english/law/law.html>) ; « *Innovation 2025* » de 2006 : <http://www.kantei.go.jp/foreign/innovation/executivesummary.pdf>, où son Chapitre I, dédié aux concepts fondamentaux, stipule que « *l'avenir du Japon réside dans l'innovation* »,

- cf. en Corée : documents de même nature : « *KOREA VISION 2025* » (<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/>

[public/documents/APCITY/UNPAN008040.pdf](http://www8.cao.go.jp/cstp/english/law/law.html)) ; « *Korea 839 IT Strategy* » : <http://www.itu.int/ITU-D/finance/work-cost-tariffs/events/tariff-seminars/kuala-lumpur-05/presentation-lee.PDF...> ;

- à donner à ces orientations de très long terme une raison d'être qui peut être résumée en quatre objectifs majeurs : accroître le niveau quantitatif et qualitatif des connaissances ; œuvrer en vue d'une société plus sûre ; contribuer à préserver l'élément naturel terrestre ; assister des pays tiers et/ou émergents dans leur développement technique durable ;

- à rationaliser ces orientations de très long terme suivant des plans quinquennaux dédiés aux sciences & technologies (3^e plan japonais 2006-2010 – cf. <http://www8.cao.go.jp/cstp/english/basic/3rd-Basic-Plan-rev.pdf>), puis suivant des feuilles de route sectorielles prioritaires ou « *roadmaps* » (23 actuellement, couvrant biotechnologie, nanotechnologie, photovoltaïque, robotique, piles à combustible... – cf. <http://www.meti.go.jp/report/data/g50330bj.html> (en japonais) ; il en est de même en Corée, avec dix domaines prioritaires de R&D, pour éviter au maximum les risques de saupoudrage des crédits ;

- à gérer et réguler ces orientations de très long terme au plus haut niveau de l'Etat japonais (*Premier Ministre et CSTP – Council for Science and Technology Policy – au sein de son Cabinet* – cf. <http://www8.cao.go.jp/cstp/english/index.html>, créé en janvier 2001) et coréen (*Président de la République*) et à les renforcer par des politiques d'accompagnement (*mécanismes de respect de la propriété intellectuelle, appréhension positive de la notion d'intelligence économique en ère de mondialisation comparative* (« *benchmarking* »)...)

Soit, en définitive, une architecture d'ensemble débouchant, entre autres éléments concrets et visibles, sur une politique volontariste et construite en matière de pôles de compétitivité au Japon (depuis 2001-2002) et en Corée du Sud (depuis 2004) :

- « *Japanese Industrial Cluster Program* » du METI (Ministry of Trade, Economy and Industry) (17 clusters actuellement, contre 19 initialement) : <http://www.cluster.gr.jp/en/index.html> ; <http://www.jetro.go.jp/en/market/attract/>,

- « *Japanese Knowledge Cluster Initiative* » du MEXT (Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology) (18 clusters actuellement) : http://www.mext.go.jp/a_menu/kagaku/chiiiki/cluster/h18_pamphlet_e.htm, http://www.mext.go.jp/a_menu/kagaku/chiiiki/cluster/h14_pamphlet_e/023.pdf,

- éléments relatifs à la politique coréenne des clusters (9 clusters actuellement) : cf. lien <http://89.237.69.67/invite.php?share=5057d48f5e13495d>.

(3) Cette possible référence asiatique à François PERROUX peut trouver son pendant dans le Rapport BEFFA (« Pour une nouvelle politique industrielle » – 2005 – cf. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000044/index.shtml>), qui multiplie les références à la politique industrielle et de R&D du Japon, qui peut servir d'inspiration à ce qu'il est possible de mettre en place, en France.

En quoi l'architecture japonaise et coréenne d'une politique industrielle et de R&D associée interpelle-t-elle l'expérience française des pôles de

compétitivité ?

Elle interpelle l'expérience française des pôles de compétitivité en ce qui concerne les orientations sur le long terme, en ceci que celle-ci a, pour raison d'être, les mêmes quatre motivations que celles affirmées plus haut par les autorités japonaises et coréennes, qui peuvent servir de base pour faciliter les partenariats bilatéraux entre pôles/clusters et/ou entreprises.

Ces partenariats bilatéraux entre pôles/clusters japonais et coréens et entreprises japonaises et coréennes existent déjà, et ces partenariats ont vocation à s'intensifier, à l'avenir :

- En effet, le Japon et la Corée du Sud ont été les pays non européens à R&D développée parmi les plus réactifs à la promotion des pôles français depuis leur labellisation intervenue en juillet 2005, à travers divers visites de sites et contacts de pré-négociation de projets, sans doute parce qu'ils sont eux-mêmes en recherche de partenariats en vue d'intensifier leur capacité compétitive, face aux Etats-Unis et à certains pays asiatiques avoisinants et émergents ;

- En cela, et à travers de possibles partenariats entre clusters, le Japon et la Corée peuvent offrir des ouvertures de marché intérieur et des opportunités de transferts de technologie (*peu envisageables, jusqu'à présent, en commerce international courant*), que les pôles français scientifiquement et technologiquement pointus ont commencé à saisir, notamment au Japon :

- dans le secteur des biotechnologies (divers accords entre entreprises ou centres de recherche en 2006 et 2007, accord de février 2008 entre les pôles Lyonbiopôle, Alsace Innovations Thérapeutiques et Cancer-BioSanté et le cluster de Kobé et la CCI d'Osaka (cluster de Saito), pour un échange régulier d'informations sur leurs activités et leurs entreprises et la définition de projets communs de recherche) ;

- dans le secteur des nanotechnologies (où des négociations sont en phase finale sur un projet en nanostructures (nano-poudres pour applications industrielles) ;

- dans le domaine de la sécurité maritime et des Images & Réseaux (protocole d'accord signé en juillet 2007 entre le pôle Images et Réseaux et le Yokosuka Telecom Research Park, qui est à la pointe de la recherche dans le domaine des télécommunications, au Japon).

Les technologies de l'environnement (de l'amont des énergies nouvelles et renouvelables à l'aval industriel (applications industrielles liées au transports du futur, les bâtiments à énergie positive, la gestion de l'eau et des déchets...)) vont constituer, dans les mois et années à venir, un champ, nouveau et vaste, de partenariats industriels et de R&D bilatéraux entre pôles/clusters et/ou entreprises japonais et coréens, avec de possibles (et souhaitables) retombées d'exploitation pour des pays tiers émergents, si leurs acteurs le souhaitent.

Il est sans doute possible de méditer, pour le proche avenir des relations compétitives en R&D entre la

France, le Japon et la Corée du Sud, la déclaration faite par d'Albert FERT (Prix Nobel de physique 2007, partagé avec Peter GRUNBERG) à la presse, à l'issue de son entretien avec Nicolas SARKOZY, Président de la République :

« Le Japon met un coup d'accélérateur fantastique à sa recherche, et si on ne veut pas être débordé par les industriels japonais, il faut, nous aussi, mettre un coup d'accélérateur (...) ».

